

Département
de la Haute-Savoie.

Arrondissement
de Melle.

Canton
de la Nothe-Ferray.

Commune
de Goux.

Procès-Verbal
de l'imitation du territoire de la commune de Goux.

En vertu de la loi du 10 août 1791, et de la loi du 10 août 1793, nous, le Maire de la commune de Goux, soussigné, avons l'honneur de vous adresser ci-joint le procès-verbal de l'imitation du territoire de la commune de Goux, et de vous en remettre un exemplaire. Ce procès-verbal a été dressé par le Conseil municipal de la commune de Goux, le 10 août 1793, et a été signé par les membres du Conseil municipal, et par le Maire de la commune de Goux, soussigné.

En vertu de la loi du 10 août 1791, et de la loi du 10 août 1793, nous, le Maire de la commune de Goux, soussigné, avons l'honneur de vous adresser ci-joint le procès-verbal de l'imitation du territoire de la commune de Goux, et de vous en remettre un exemplaire. Ce procès-verbal a été dressé par le Conseil municipal de la commune de Goux, le 10 août 1793, et a été signé par les membres du Conseil municipal, et par le Maire de la commune de Goux, soussigné.

Article Premier.
En vertu de la loi du 10 août 1791, et de la loi du 10 août 1793, nous, le Maire de la commune de Goux, soussigné, avons l'honneur de vous adresser ci-joint le procès-verbal de l'imitation du territoire de la commune de Goux, et de vous en remettre un exemplaire. Ce procès-verbal a été dressé par le Conseil municipal de la commune de Goux, le 10 août 1793, et a été signé par les membres du Conseil municipal, et par le Maire de la commune de Goux, soussigné.

En vertu de la loi du 10 août 1791, et de la loi du 10 août 1793, nous, le Maire de la commune de Goux, soussigné, avons l'honneur de vous adresser ci-joint le procès-verbal de l'imitation du territoire de la commune de Goux, et de vous en remettre un exemplaire. Ce procès-verbal a été dressé par le Conseil municipal de la commune de Goux, le 10 août 1793, et a été signé par les membres du Conseil municipal, et par le Maire de la commune de Goux, soussigné.

Le Maire de la commune de Goux.

Le Maire de la commune de Goux.